

La première séance fut consacrée à mettre en lumière par une causerie de M. l'abbé Langlois, professeur de théologie dogmatique au grand Séminaire, et par la discussion qui suivit, les notions préliminaires et fondamentales sur la nature du travail, sur sa fin et sur son rôle social.

Dès cette première réunion et dans toutes celles qui suivirent, la première préoccupation fut de mettre au premier plan dans l'esprit de tous les membres du cercle, la nécessité d'envisager l'organisation du travail sous son jour non seulement chrétien, mais sous son jour franchement catholique, ne faisant jamais abstraction ni n'oubliant le côté surnaturel de ce grave problème.

À la deuxième réunion, M. l'abbé D'Amours, de l'*Action Sociale*, parla du droit d'association au point de vue du droit naturel, du droit ecclésiastique et du droit civil, s'appliquant à montrer le comment et le pourquoi des instructions de l'Église sur cette grave question.

M. le notaire J.-Ed. Plamondon raconta dans la troisième réunion, l'histoire de l'organisation du travail dans l'antiquité et au moyen-âge, montrant le rôle de la famille, du patronat et de l'Église dans le développement et le perfectionnement de cette organisation. L'échange de vues qui suivit et auquel prit part M. Adjutor Rivard, fut très intéressante et profitable à tous.

M. l'abbé Jos. Hallé, du Collège de Lévis, qui est le Directeur du Cercle d'études, donna une causerie à la quatrième séance, qui eut lieu le 28 avril, sur l'histoire de l'organisation du travail au dix-neuvième siècle. Cette histoire embrasse naturellement l'organisation faite en dehors de l'Église et aussi le mouvement catholique vers l'organisation du travail.

La dernière réunion du cercle, celle du 11 mai courant, traita, dans une causerie de M. l'abbé Grondin, du Collège de Lévis, et dans une intéressante conversation qui suivit, des diverses formes que peut prendre l'organisation du travail au triple point de vue religieux, professionnel et économique. On y traita donc d'une manière naturellement générale et plutôt théorique des confréries, des corporations, des syndicats, des coopératives et des caisses populaires. Ce dernier sujet excita beaucoup d'intérêt.